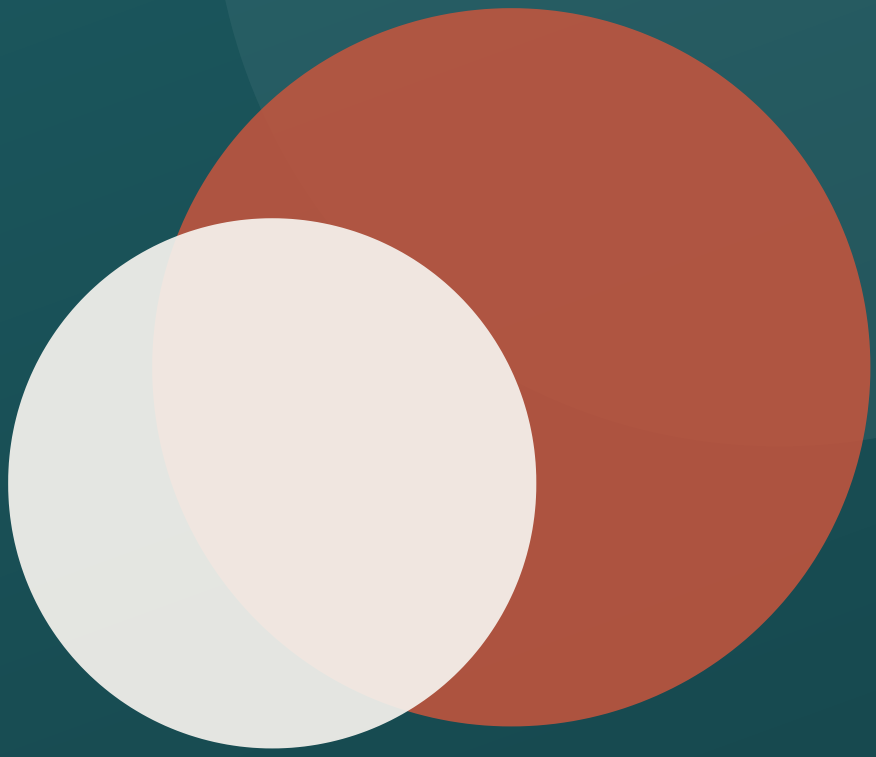
GUIDE PRATIQUE



Maison abîmée par une inondation, une tempête ou la sécheresse : vos démarches, dans l'ordre

Premières heures, preuves, assureur, mairie et arrêté de catastrophe naturelle, relogement, expert, fissures, travaux et recours. Pour les propriétaires et les locataires, avec les lettres prêtes à adapter.

Un guide pratique d'Yvan · Mis à jour le 3 novembre 2026

Sommaire

Avant de commencer 3

1. Les premiers jours : à l'abri, puis les preuves 4
2. Quelle assurance vous protège 6
3. Prévenir l'assureur et la mairie 8
4. Se reloger, payer son loyer 10
5. L'expert, l'argent, les désaccords 11
6. Fissures et sécheresse : un cas à part 14
7. Les travaux, sans arnaque, et la prochaine fois 16

Fiches et lettres 18

Mentions et sources 21

Avant de commencer

L'eau est montée, le vent a arraché le toit, ou les murs se fissurent depuis l'été. On vous parle d'arrêté, de franchise, d'expert. Ce guide remet tout dans l'ordre.

Règles vérifiées le **3 novembre 2026** sur des sites officiels, pour la France. Les « conseils de bon sens » ne sont pas des règles officielles. **Votre contrat peut être plus favorable** que la loi : lisez-le.

Par où commencer

Votre situation	Allez à
C'est arrivé aujourd'hui ou hier	Partie 1
Je ne sais pas quelle assurance va jouer	Partie 2
Je dois prévenir l'assureur ou la mairie	Partie 3
Mon logement est inhabitable	Partie 4
L'expert passe, ou je ne suis pas d'accord	Partie 5
Ma maison se fissure après la sécheresse	Partie 6
Je dois faire faire des travaux	Partie 7
Je veux tout préparer maintenant	Fiches et lettres

Les trois règles qui comptent

- **Prévenez votre assureur tout de suite,** sans attendre de savoir quelle garantie jouera.
- **Gardez les preuves** avant de nettoyer : photos, objets abîmés, factures.
- **Demandez à votre mairie** d'engager la procédure de catastrophe naturelle.

PARTIE 1

Les premiers jours : à l'abri, puis les preuves

Après une inondation

Votre sécurité passe avant la maison. Écoutez les consignes des autorités. Les conseils de la Sécurité civile :

- [] Remettez le courant seulement quand installations et appareils sont **secs.**
- [] Portez **gants et vêtements de protection** pour nettoyer : la boue peut transmettre des infections.
- [] **Ne buvez pas l'eau du robinet** tant que le réseau n'a pas été désinfecté.
- [] Aérez. Rincez sols et murs à l'eau de Javel. Les plaques de plâtre et isolants mouillés sont à remplacer.

PENDANT LA CRUE

Ne traversez jamais une rue inondée, à pied ou en voiture. Montez le plus haut possible et coupez l'eau, le gaz et l'électricité.

Après une tempête ou un glissement de terrain

- [] **Ne touchez pas les câbles électriques** tombés : signalez-les tout de suite.
- [] Regardez murs, sols, escaliers : y a-t-il un risque d'écroulement ?
- [] Portez chaussures, vêtements fermés et gants à cause des débris.
- [] Après un glissement de terrain : fermez gaz et électricité, **sortez et ne revenez pas** sans l'accord des autorités.

Photographier avant de toucher

L'assureur indemnise ce que vous pouvez prouver.

CONSEILS DE BON SENS

Photographiez **chaque pièce** sous plusieurs angles, la **hauteur de l'eau** sur les murs, les fissures avec un mètre posé à côté. Gardez les fichiers en deux endroits : téléphone et clé USB, ou chez un proche.

Les objets abîmés

Les sites officiels demandent de **conserver les objets endommagés :** l'expert voudra peut-être les voir. Mais un matelas plein de boue devient vite dangereux.

La solution (bon sens) : photographiez chaque objet avec son étiquette, notez-le sur la fiche 2, puis **demandez par écrit à votre assureur** si vous pouvez le jeter.

Les papiers à retrouver

- [] Votre contrat d'assurance et son numéro.
- [] Les factures et relevés bancaires des achats importants.
- [] D'anciennes photos de vos pièces : elles montrent ce que vous possédiez.

Ce que vous pouvez réparer tout de suite

Pas de **réparations importantes** sans l'accord de votre assureur. Les **mesures d'urgence** sont permises, par exemple bâcher un toit. **Gardez les factures** des matériaux.

FIN DE L'EXTRAIT GRATUIT

Maison abîmée par une inondation, une tempête ou la sécheresse : vos démarches, dans l'ordre

Le guide complet compte 21 pages. Voici ce qu'il vous reste à découvrir :

2. Quelle assurance vous protège
3. Prévenir l'assureur et la mairie
4. Se reloger, payer son loyer
5. L'expert, l'argent, les désaccords
6. Fissures et sécheresse : un cas à part
7. Les travaux, sans arnaque, et la prochaine fois
+ Fiches et lettres